

LIVRET ACCOMPAGNEMENT POUR LES SORTIES À VÉLO SUR ROUTES

Ce document est consultable sur le site départemental EPS07
<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/sravelo/livret-intervenants-sorties-velo>



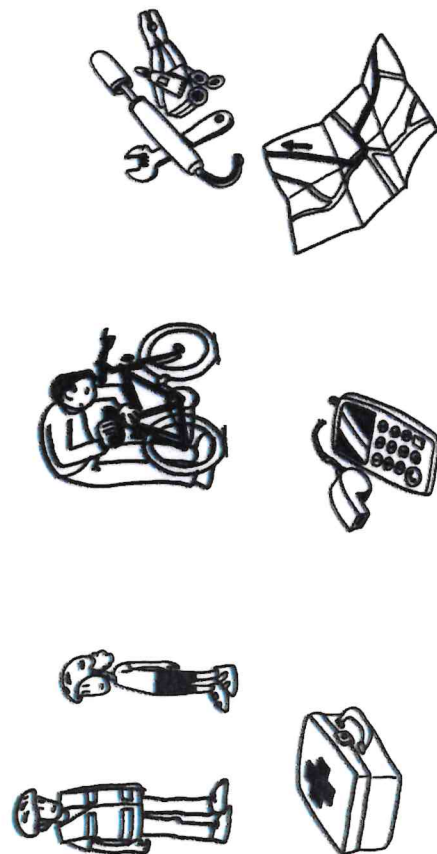
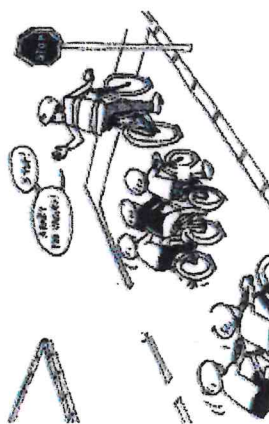
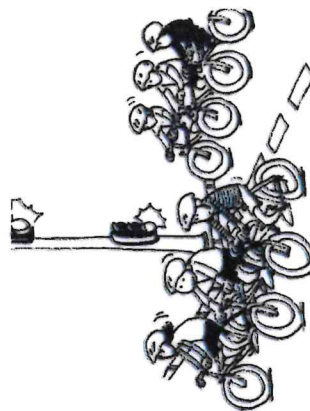
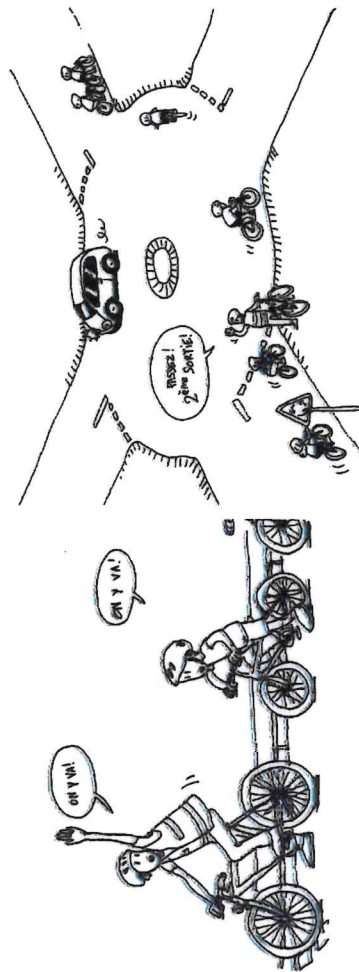
Consulter la vidéo pour visionner des situations de déplacement à vélo
<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/agrements-benevoles/agrement-cyclisme>

Sommaire

Rappel de la réglementation : pages 2 et 3

Préparation de la sortie : pages 4 et 5

Conduites à tenir : pages 6,7 et 8



Rappel de la réglementation

Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017 encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires

Circulaire Ministère éducation nationale jeunesse du 16-07-2024 : organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

Instruction ministérielle du 29 janvier 2024 : organisation du déploiement du savoir rouler à vélo en 2024

Modalités départementales en cyclisme sur route et VTT : <https://eps07.web.ac-grenoble.fr/circulaires-et-modalites-departementales/modalites-departementales-cyclisme-sur-route-et-vtt>

Le taux d'encadrement qui s'applique dans le département de l'Ardèche pour une sortie sur la voie publique y compris sur un espace partagé (piste ou bande cyclable) est :

Élèves de maternelle ou section enfantine	Élèves d'élémentaire
Ne sont pas autorisés à se déplacer en dehors de l'espace de l'école.	Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
	Au delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

En Ardèche et en référence au SRAV, les élèves, avant de se déplacer sur la voie publique, y compris dans un espace partagé (piste ou bande cyclable), devront avoir validé à minima le bloc 2 du SRAV.

Le bloc 3 sera validé lors d'une (ou plusieurs) sortie(s) spécifique(s) prenant en compte les compétences attendues du bloc 3.

Pour un voyage scolaire, la validation en amont du bloc 3 est nécessaire.

Cette validation sera attestée au travers du PASS SRAV à compléter.

Situation	Problématique	Conduite à tenir
Rond-point	Comment franchir un rond-point ?	L'adulte se tient à l'entrée du rond-point et indique aux élèves s'ils peuvent passer. (L'élève de tête doit être informé de la sortie à emprunter). Les élèves circulent à droite en file indienne dans tout le rond-point (bras gauche tendu). Pour sortir du rond-point, indiquer la sortie en tendant le bras droit.
Descente	Risque de vitesse et de chute !	L'adulte rappelle l'espacement nécessaire et modère la vitesse en se plaçant obligatoire-ment à l'avant pour gérer la sécurité.
Arrêt	Comment s'arrêter ? Comment dégager la chaussée ?	Choix du lieu d'arrêt : attention à ne pas s'arrêter après un virage, nécessité d'anticiper sur un endroit protégé qui peut accueillir l'ensemble du groupe. Ne pas stationner sur la chaussée (vélos et cyclistes).
Croisement, tourner à gauche (À éviter autant que possible)	Quelle trajectoire ? Position des vélos ?	S'il n'y a pas de véhicule en face, l'adulte engage le groupe. Il se porte à l'avant du groupe, il indique la trajectoire en tendant le bras gauche et se déporte au milieu de la chaussée, le groupe se décale aussi vers la gauche en suivant l'adulte.

Situation	Problématique	Conduite à tenir
Avant le départ	Quelles consignes ? Quelles vérifications ?	Avec l'enseignant : trajet / difficultés / apprentissages effectués Avec son groupe : Vérification des éléments de sécurité : casque et taille du vélo à ajuster, freins, gonflage Informations indispensables : plan du parcours, n° portable, liste des enfants A emporter : trousse à pharmacie, eau, matériel de réparation.
Départ après un arrêt (parking, place,)	Configuration du groupe ?	File indienne avec élèves ordonnés de 1 à 6 Ecart intra groupe (1 vélo entre chaque élève) Ecart inter groupes (environ 100 m)
Stop ou feu tricolore	Où et comment s'arrête-t-on ? Comment franchir-on un stop ?	Arrêt obligatoire par vagues de 3 au stop sur la ligne blanche (pied au sol, pédale en haut). Placement 1,2,3 et 4,5,6. L'adulte se place là où il a la meilleure visibilité et donne le signal de départ pour chaque vague. Une fois le carrefour franchi les élèves se replacent immédiatement en file indienne dans l'ordre.
Balise, priorité à droite	Comment franchir ?	Si la visibilité est bonne et que tout le groupe peut passer, l'adulte s'engage avec le groupe. En cas de visibilité faible : on procède comme pour un stop.

Les responsabilités de chacun

L'enseignant est responsable de : l'organisation de la sortie, la demande d'autorisation (auprès du directeur), le respect des taux d'encadrement, l'itinéraire, l'organisation des groupes (liste nominative des enfants par groupe), la préparation matérielle (plan, fiches des contacts, trousse à pharmacie, eau,...), l'organisation d'une réunion préalable avec les intervenants agréés pour préciser le rôle de chacun.

L'intervenant agréé est responsable :

du groupe d'élèves que l'enseignant lui a confié : il doit respecter les consignes données par l'enseignant et doit lui communiquer toute difficulté, incident qui pourront nécessiter une modification de l'organisation (changement de groupe, arrêt, ...)

Pendant toute la durée de l'activité, il doit veiller au respect strict des consignes et de la réglementation. La préoccupation de chaque instant doit être la sécurité. Donner des consignes claires, à voix haute pour être entendu et compris par tout le groupe, anticiper les éventuels dangers (les signaler), veiller à la bonne santé des enfants (vêtements adaptés, arrêts pour boire, manger ou se reposer ...), être vigilant sur l'état général du vélo. L'intervenant agréé doit être en capacité d'identifier rapidement les élèves qui lui sont confiés.

En amont de la sortie:

Vérification des éléments de sécurité du vélo : les freins, la direction, le gonflage des roues, le dérailleur, la chaîne... Cette vérification est à faire au départ de chaque sortie. Vérifier l'adaptation de la taille du vélo à celle de l'enfant (hauteur de selle et de guidon). Ne pas oublier de régler le casque de chaque enfant : il ne doit ni tomber devant les yeux, ni être trop en arrière, ni «ballotter» dans tous les sens. Vérifier aussi les lacets des chaussures et les vêtements trop amples.

Matériel : chaque groupe doit avoir une pharmacie de première urgence pour les petites chutes sans gravité. Il doit y avoir au moins 1 téléphone portable par groupe, avec une fiche comportant les numéros d'appel (l'enseignant, l'assistance, les secours prévus...). Le matériel de dépannage d'urgence est décidé avec l'enseignant.

Une bonne connaissance du parcours est nécessaire pour tous les adultes.

Sécurité en cas d'incident : prise en charge de l'élève blessé et déclenchement des secours si nécessaire. Il est important de mettre aussi le reste du groupe en sécurité, loin de la route ou de la voie de communication.

Pendant la sortie:

Place de l'intervenant agréé :

- Il se place de façon préférentielle derrière le groupe, présentant ainsi l'avantage d'avoir tout le groupe à vue (régulation de l'alignement et espacement des cyclistes). Cette organisation nécessite de placer en tête du groupe un élève qui se conformera aux consignes données pour les arrêts ou les arrivées sur les intersections.
- En descente, il est obligatoirement à la tête du groupe pour réguler le rythme du déplacement et prévenir d'éventuels dangers (gravillons, trous au sol, stop, intersection...). Un signal d'alerte est transmis à voix haute, d'un cycliste à l'autre jusqu'au dernier du groupe.
- Il calcule l'allure du groupe sur celle de l'élève le moins rapide et doit veiller à conserver une distance suffisante avec le groupe précédent (environ 100m)
- Le placement au centre du groupe permet de réguler les comportements des élèves.